

Règlement du jeu « GO SPORT & SALOMON»

Article I : Organisation

La société GO SPORT France, Société par Actions Simplifiée au capital de 36 000 000 euros, dont le siège social est situé à Sassenage (38360) - 17, Avenue de la Falaise - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 428 560 031, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 13/05/2014 au 18/05/2014 sur la page Facebook GO SPORT disponible à l'adresse suivante : www.facebook.com/gosportfrance (ci-après désigné « le Jeu »).

Article II : Participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (à l'exclusion des salariés et administrateurs de la société Groupe Go Sport et des sociétés affiliées au Groupe Go Sport ainsi qu'aux membres de leur famille et de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu) disposant d'un compte Facebook. La participation est limitée à une seule par personne et par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'autres participants. La société GO SPORT France se réserve le droit de procéder à toutes vérifications concernant l'identité des participants.

La participation au Jeu emporte adhésion du participant au présent règlement.

Le non respect du présent règlement de Jeu entraînera l'annulation de la participation.

Article III : Modalités

Pour participer, il est nécessaire de posséder un compte Facebook.

Une participation sous toute autre forme ou par tout autre moyen, notamment par voie postale, ne pourra être prise en compte.

Pour jouer, le participant devra :

1. se rendre sur la Page GO Sport France (<http://www.facebook.com/gosportfrance>) et cliquer sur l'onglet « Jeu concours » ;
2. cliquer sur le bouton « J'AIME » à moins que le participant ne soit déjà fan de cette page (c'est-à-dire qu'il ait déjà cliqué sur le bouton « J'AIME ») auquel cas il passera directement à l'étape suivante ;
3. compléter le formulaire d'inscription au Jeu et notamment les champs obligatoires suivants : nom, prénom et adresse mail ;
4. cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu » ;
5. cliquer sur le bouton « Participer » figurant à la fin du formulaire d'inscription ;
6. Trouver combien de villes participent à l'opération #CITYTRAIL de Salomon Running.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide la bonne réponse.

Un tirage au sort sera effectué le 19 mai 2014 et déterminera 5 gagnants parmi les participants ayant trouvé la bonne réponse.

Article IV : Dotation

La société GO SPORT France met en jeu les lots suivants :

- 5 paires de chaussures SALOMON HATOS 3 d'une valeur unitaire de 74,99€ TTC.

Il ne pourra être attribué qu'un seul lot par gagnant.

Article V : Attributions des lots

Tout participant s'étant correctement inscrit conformément aux modalités décrites à l'article III ci-dessus et ayant trouvé la bonne réponse à la question du jeu pourra être désigné gagnant par un tirage au sort.

Le tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice le 19 Mai 2014 et désignera 5 gagnants parmi l'ensemble des participants au Jeu.

La Société Organisatrice informera les gagnants dans un délai dix (10) jours suivant la date de fin du Jeu par email à l'adresse électronique renseignée lors de leur inscription au Jeu. Les gagnants ainsi contactés devront alors dans un délai de cinq (5) jours, par retour d'email à l'adresse électronique précisée par la Société Organisatrice, confirmer qu'ils acceptent leur lot et renseigner leur adresse postale, ainsi que le modèle de chaussure souhaité (homme ou femme) et la taille.

Le défaut de réponse d'un gagnant dans les conditions et le délai susvisés vaudra renonciation pure et simple à son lot, lequel ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Ce lot sera alors attribué à un autre participant qui aura été tiré au sort à titre supplétif et qui en sera informé dans les mêmes conditions que celles visées ci-dessus, le premier jour ouvré au plus tard suivant l'expiration du délai de réponse octroyé au gagnant suppléé. La Société Organisatrice procédera de même si l'adresse électronique à laquelle elle contactera un gagnant s'avère erronée.

A toutes fins utiles, il est précisé que les Participants non tirés au sort n'en seront pas informés.

Le lot sera envoyé par la société GO SPORT France à l'adresse postale communiquée.

Les lots sont nominatifs et ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, à la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe - 78000 – Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié dans le magasin. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise publication et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à

toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante :

GO SPORT France, Services Marketing Clients
17 Avenue de la Falaise
38360 Sassenage

Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Le règlement complet peut être également consulté sur la page Facebook de GO SPORT disponible à l'adresse suivante : www.facebook.com/gosportfrance

Article VII : Litiges et responsabilités

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement de jeu étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'Huissier de Justice et la version du règlement accessible en magasin, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra. La société GO SPORT France tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu. Toute contestation devra être envoyée par courrier recommandé. La société GO SPORT France se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société GO SPORT France pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article VIII : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

Article IX : Informatique et Libertés

Si des informations nominatives sont recueillies dans le cadre du présent jeu, elles seront traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société GO SPORT France.

Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.